

## **QUATRIÈME PARTIE: LES SYNDICATS ET LE PARTI SOCIALISTE (1)**

### **1- Les guesdistes et l'action syndicale:**

La question des rapports du mouvement syndical et du parti socialiste, qui semblait à jamais disparue de l'ordre du jour des congrès ouvriers, y fut réintroduite au congrès d'Amiens (octobre 1906), par la *Fédération du Textile*, sous l'inspiration des guesdistes. Le texte proposé par le *Textile* ne disait rien de net par lui-même, et on n'en aurait soupçonné l'intention, si, de son côté, la *Fédération socialiste du Nord* n'avait demandé que la même question fut inscrite à l'ordre du jour du congrès du parti socialiste à Limoges. C'étaient, en fait, les mêmes hommes qui, se trouvant dans les deux organisations, avaient pris cette double initiative. Mais le texte de la *Fédération socialiste* avait sur celui de la *Fédération textile* l'avantage de parler clairement,

La *Fédération socialiste du Nord* définissait à sa façon l'action politique et l'action syndicale. Celle-ci ne serait qu'une des formes de celle-là. L'action syndicale, étant essentiellement réformiste, doit se subordonner à l'action politique, essentiellement révolutionnaire. D'où, pour le syndicat, la nécessité, l'obligation même, de par son caractère, de s'inspirer du comité socialiste. Cette thèse bizarre, contraire aux événements de ces dernières années, dénotait une étrange conception.

Nous savions que, pour les militants du Nord, l'action syndicale était secondaire. Le vote du même *Congrès textile*, qui avait pris la résolution en discussion, sur le *Conseil supérieur du travail*, l'avait montré. À la presque unanimité, le Congrès avait déclaré que cette institution gouvernementale rend des services à la classe ouvrière, en vertu du même principe dont se réclamait le ministre Millerand. La classe ouvrière, disaient les militants du Nord, doit pénétrer partout où il y a possibilité de défendre les intérêts des travailleurs; le socialisme doit pénétrer partout où il y a possibilité de défendre les intérêts ouvriers, disaient Millerand et tous ses amis. Cependant, les militants du Nord contestaient le bien fondé de la collaboration des classes au sein du gouvernement, tout en prônant cette même collaboration au sein d'un rouage gouvernemental.

Adversaires du gouvernement sur le terrain politique, serviteurs du gouvernement sur le terrain syndical, telle est la formule permettant de définir la théorie syndicale des militants du Nord. À cette théorie, nous opposons la nôtre: adversaires de l'État et de toutes ses institutions au point de vue politique, adversaires de l'État et de toutes ses institutions au point de vue syndical.

Il serait difficile de concevoir deux thèses plus inconciliables. Tandis que les guesdistes demandaient de subordonner les syndicats au parti, nous voulions l'autonomie et l'indépendance du syndicat! Le syndicat, on ne saurait trop le répéter, ne groupe que des travailleurs, parce que salariés, pour les opposer au patron. Là, seulement, réside la véritable lutte de classe: rien ne l'atténue ni ne l'amoindrit. Au contraire, dans le comité politique, se réunissent ouvriers et patrons: tel le personnel et le directeur de l'usine des *Cirages français de Saint-Ouen*. Ensemble, ils collaborent à une œuvre commune qui, pour être commune, doit sauvegarder les intérêts du plus fort et, partant, sacrifier les intérêts ouvriers. Et c'est là la supériorité du bourgeois, assez habile de faire litière des préjugés de son milieu, de faire montre de libres façons et de tenir un langage banal qui demain s'imposerait au sein du syndicat.

De la sorte, l'action syndicale, représentation exacte des antagonismes sociaux, passerait, parce que «réformiste», après l'action politique, se distinguant par des compromissions de toutes sortes, parce que «révolutionnaire». Étrange renversement des termes!

(1) Cette étude reproduit quelques extraits d'articles parus à des dates diverses dans l'Humanité.

## 2- Avant le Congrès d'Amiens:

Les controverses qui précédèrent le congrès d'Amiens amenèrent les partisans de la subordination des syndicats au parti socialiste de préciser plus encore leurs désirs. Le secrétaire de la *Fédération du Textile*, Renard, un des plus fidèles lieutenants de Guesde, apporta, dans la discussion, deux affirmations précieuses.

La première disait que tout syndicat doit respecter la légalité, la deuxième mettait en opposition le *Conseil supérieur du travail* et le moyen d'action spécifiquement prolétarien qu'est la grève générale. La théorie de Renard se ramenait à ceci: comme citoyen, on peut être adversaire du gouvernement qui personnifie la légalité, comme salarié et prolétaire, on doit être pour la légalité.

Voyons ce qu'est la légalité, que Renard voudrait respectée par les syndicats. Pour rester dans la légalité, il faut agir dans le sens du gouvernement, en évoluant dans l'action ouvrière selon le cadre établi par lui. C'est cette conception qui caractérise la politique sociale de Waldeck-Rousseau. C'est en vertu de cette conception qu'il prit Millerand comme ministre. Ensemble, ils allaient tenter, sur une grande échelle, la mise en application d'un plan de politique sociale animé de cette conception: mettre en articles de lois le droit de la pensée, d'organisation, de coalition, en le subordonnant à des formalités compliquées, ayant pour résultat d'en paralyser le libre exercice.

Cet homme d'État connaissait trop les hommes et les choses pour se mettre brutalement en travers de l'évolution sociale: les droits de l'ouvrier, malgré la diversité des résistances, se font jour et se précisent à travers les difficultés et les luttes. Le mouvement ouvrier, dont les bases étaient jetées, promettait de prendre un essor considérable; en dehors des gouvernants et des possédants, et contre eux, les idées nouvelles germaient et se répandaient.

N'était-il pas préférable, pour les dirigeants, de codifier, sous des apparences libérales, le progrès qui pousse les hommes vers un meilleur avenir, de régler l'usage de ce progrès, en essayant d'en diminuer le courant et d'en amoindrir la force? On sait que ce libéralisme, pas plus que la répression méliniste, n'a atteint son but. Malgré des dissentiments inévitables, le mouvement ouvrier a grandi, et il a grandi parce qu'il y a eu ce libéralisme corrupteur, contre lequel il s'est dressé.

La loi de 1884 avait pour but de réglementer, en le paralysant, l'usage du droit d'organisation; elle voulait lui donner un caractère étroit et un rôle limité. De même, la loi sur les associations et la loi sur la séparation ont eu pour but d'enlever à l'Église une partie de sa puissance, et non de permettre l'exercice normal et perfectible de la religion. La loi autorise le syndicat à faire telle ou telle besogne dont le choix appartient au gouvernement et lui interdit telle autre dont le choix lui appartient également. Naturellement, dans ces choix, la bourgeoisie s'est inspirée de ses intérêts et, en établissant un cadre, elle a posé une barrière, espérant qu'elle constituerait une digue la protégeant contre les luttes ouvrières.

Les syndicats, dans leur grande majorité, ont depuis longtemps brisé le cadre de la loi; ils ont dépassé le but assigné par le pouvoir; ils ont lutté et combattu en dépit de la loi, le plus souvent contre l'esprit de la loi. Ils n'ont, à aucun moment, voulu respecter la légalité: ils ont défendu les intérêts ouvriers. En combattant, sont-ils, dans des circonstances, restés dans les attributions légales? C'est à voir. Mais ont-ils lutté sans tenir compte de la légalité, renversant les résistances légales pour ne s'incliner que devant la force? C'est certain. Une illégalité est commise, lorsque les travailleurs en grève emploient tous les moyens pour amener à eux d'autres travailleurs, et ils emploient tous les moyens, non parce qu'ils sont permis ou défendus, mais parce qu'ils leur sont imposés par les conditions mêmes du combat.

Si le gouvernement a voulu, par la loi de 1884, poser une limite aux efforts ouvriers, par le *Conseil supérieur du travail*, il a voulu, complétant son œuvre, suggérer aux syndicats la nature de leurs efforts. En effet, on ne saurait trop le répéter, le gouvernement arrête l'ordre du jour des travaux du *Conseil supérieur du Travail*. Nul des membres qui le composent n'a le droit de soumettre un point quelconque à l'étude de ses collègues. L'initiative appartient au pouvoir, et non au Conseil. C'est donc que la besogne de ce Conseil ne peut être que celle choisie et fixée par le gouvernement. Par répercussion, on escomptait que la besogne du Conseil deviendrait la besogne des syndicats, et par là c'était, en cas de réussite, la remise entre les mains des dirigeants du choix de nos efforts. Les syndicats se préoccupant de la prud'homie, parce que cette question était mise à l'ordre du jour du *Conseil supérieur du Travail* par le ministre, celui-ci devenait l'inspirateur de nos luttes.

Attirer les préoccupations des ouvriers sur le terrain choisi par le gouvernement était insuffisant! La vie ouvrière provoque par son fonctionnement naturel autre chose que la parfaite harmonie et l'entière régularité dans les faits. Les grèves échappaient encore en partie à l'influence du système gouvernemental. Il fallait autre chose! De là, le projet sur l'arbitrage obligatoire et la réglementation des grèves, tendant, par un mécanisme compliqué, à rendre impossible tout conflit. Puis, selon la formule du maître: «*Il faut que le capital travaille et que le travail possède*», on a parlé de capacité commerciale, afin de faire pénétrer dans les syndicats l'esprit mercantile du négoce.

Limite fixée à l'activité ouvrière, choix remis au pouvoir de la nature de nos efforts, étranglement des conflits, substitution de l'esprit de négoce à l'esprit de lutte, telle eût été la légalité actuelle si les travailleurs s'étaient laissé prendre au libéralisme des dirigeants.

Si, du moins, la légalité était l'expression de la Justice (avec un grand J), nous aurions à voir dans quelle mesure nous lui devons respect et soumission. Dans ce cas, nous aurions à collaborer, patrons et ouvriers, pour faire régner entre nous «*l'éternelle Justice*». Mais il n'en est heureusement pas ainsi. La justice, c'est-à-dire la légalité, c'est la raison du plus fort; c'est à devenir plus forts que les travailleurs doivent tendre. Ils n'y parviendront qu'en faisant litière de la légalité, s'emparant de ce qui peut les servir, combattant ce qui les frappe.

Le plan du maître Waldeck-Rousseau a échoué. Les syndicats se sont insurgés contre la légalité, et ils ont grandi; ils se sont multipliés, ils ont créé des organismes se superposant pour une meilleure utilisation des efforts de chacun. Tout cela, en dépit de la légalité.

Or, le citoyen Renard voulait placer le mouvement syndical sur le terrain légal, but ardemment désiré par les officines du *ministère du Commerce et du Travail*.

Il s'agissait, au fond, en plaçant le syndicat sous la tutelle du Parti, de transformer l'organisation confédérale, en la transposant sur le terrain de la légalité. Les syndicats, devenus respectueux de la légalité, agiraient dans le sens de la loi élaborée pour des fins capitalistes, ils deviendraient des rouages collaborant de différentes façons à la besogne du gouvernement, ils en seraient les auxiliaires pour en devenir, n'étant pas les plus forts, les serviteurs. Et les comités politiques deviendraient le tabernacle de la révolution, ou, pour mieux dire, le pouvoir deviendrait le meilleur instrument de la libération ouvrière.

### **3- La motion du Congrès d'Amiens:**

Le Congrès d'Amiens ne voulut pas entrer dans cette voie et, à la presque unanimité, la proposition du *Textile* fut repoussée et l'indépendance des syndicats proclamée. Ma tâche se borna, en tant que mandataire confédéral, à défendre le statu quo c'est-à-dire l'absence de tous rapports, tant locaux que centraux. Mon argumentation fut inspirée du souci de n'apporter à l'action confédérale aucun changement. Le Congrès, en adoptant le texte lu par moi, se rallia à ma façon de voir. Il y eut donc confirmation de la pratique confédérale, c'est-à-dire de l'indépendance absolue des syndicats.

Et comment aurait-il pu en être autrement? C'est à notre entière autonomie, disais-je au Congrès, qu'est dû le développement précipité du groupement confédéral. C'est elle qui a fait sa force; et aliéner cette autonomie - tout rapport avec un parti politique étant une diminution de notre autonomie - ç'aurait été enlever à la C.G.T. son caractère et son originalité. C'est ce que n'avaient pas voulu comprendre les seuls délégués du *Textile*. On leur avait tellement dit que le parti socialiste contenait toute la doctrine du socialisme! On leur avait si bien caché - en évitant tout contact entre eux et nous - les tentatives faites, sous l'impulsion de courants d'idées rajeunies et formulées au fur et à mesure que croissait en force et en étendue le mouvement ouvrier, que si le parti ne triomphait pas à Amiens, tout prestige risquait de disparaître. Aussi toute la thèse de Renard avait reposé sur l'action du parti: c'est le parti créant des coopératives, des syndicats, faisant de l'anti-militarisme, aidant les grèves, secourant les travailleurs. Le parti étant tout, ne pouvait pas, ne devait pas être vaincu! Il le fut pourtant et d'une façon écrasante.

En quoi consiste la résolution du Congrès d'Amiens?

La résolution rappelle et confirme l'article 2 des statuts confédéraux - donc pas de changement sur ce point primordial; - elle considère que la déclaration contenue dans cet article est une affirmation de la lutte de classe, qui «*oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les forces d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales*». Voilà pour la partie théorique et fondamentale.

La résolution précise ensuite la besogne quotidienne et de préparation révolutionnaire du syndicalisme, elle indique le rôle du syndicat dans l'avenir. Cette double besogne est imposée à l'ouvrier parce qu'il est salarié; et pour l'accomplir, il doit appartenir au syndicat. Voilà pour la tâche assignée au salarié lui faisant obligation d'adhérer au syndicat.

Puis le producteur, après avoir lutté pour son mieux-être immédiat et travaillé ainsi à préparer un meilleur avenir par la pratique journalière de son effort revendicatif, a le droit, en dehors du syndicat, dit la résolution, de *«participer à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique»*. On lui demande seulement en réciprocité, comme conséquence de sa qualité de salarié, de n'apporter dans le syndicat que les préoccupations tirées de cette qualité. Voilà pour la liberté et l'obligation correspondantes du travailleur.

Enfin la résolution déclare: *«Qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, etc...»*.

Cette dernière partie est explicite. Les mots *«n'ayant pas à se préoccuper»* sont catégoriques; si les organisations n'ont pas à se préoccuper des partis, elles ne doivent pas établir des rapports, selon les résolutions mêmes du Nord. Le Congrès déclare que les rapports locaux et centraux seraient nuisibles; il en condamne la pratique parce qu'ils seraient de nature à *«affaiblir la signification du mouvement»*, à *«diminuer l'autonomie syndicale»*, et à *«enlever à la C. G. T. le caractère»* que cinq ans de pratique lui ont donné.

#### **4- L'indépendance des syndicats:**

Le Congrès socialiste de Limoges, venant après le Congrès syndical d'Amiens, ne put que prendre sagement acte de ses décisions. Et ce fut une nouvelle défaite des guesdistes.

Mais voici que récemment, à la veille du *Congrès socialiste* de Nancy (août 1907), les adversaires de l'indépendance syndicale ont repris les armes. C'est Guesde lui-même qui a donné le signal. L'état d'esprit tout spécial du citoyen Guesde fait que les actes inspirés d'une conception autre que celle qu'il s'est faite du monde moderne, constituent une déviation. L'antimilitariste, le syndicalisme sont des déviations. Nous sommes des êtres nuisibles, qu'il faut supprimer, afin de ramener l'action syndicale dans *«les limites de la société capitaliste»*.

Depuis des mois, Guesde était parti en guerre contre le syndicalisme. A Troyes, à Lille, etc..., etc..., il s'était escrimé tant et plus. Il tempêtait, non seulement parce qu'il n'est pas l'inspirateur du mouvement syndical, mais aussi parce que ce mouvement le gêne. C'est à ses yeux un concurrent du Parti. Il faut donc réduire ses forces en limitant ses progrès. Pour parvenir à ce but, *«le Parti doit être maître des syndicats»*, comme disait André, à Limoges.

*«Un syndicat ne doit être ni rouge ni jaune»*, a dit Guesde. Il aurait pu ajouter, pour compléter sa pensée, *«car il ne doit pas être»*. En effet, un syndicat qui n'est pas contre le patronat, c'est-à-dire rouge, ou qui n'est pas pour le patronat, c'est-à-dire jaune, que peut-il être? Il ne saurait exister.

Contre une semblable conception, le Congrès d'Amiens s'était prononcé. Le syndicalisme, en dépit des anathèmes, entend vivre et agir. Le Congrès de Limoges, pour des raisons différentes, avait été d'un avis identique. Mais la majorité y fut peu forte. De là, l'espérance chez l'ancien *Parti Ouvrier Français* de triompher au Congrès de Nancy.

Si vraiment le parti guesdiste était animé d'excellents sentiments à l'égard de l'organisation ouvrière, il aurait, comme premier souci, celui de ne pas lui contester le droit de disposer d'elle-même. Que veut-il? Un contact, un mélange, *«en concertant et en combinant»* les efforts. Pour cela, il faut que les deux parties acceptent, se mettent d'accord. Or, l'organisation ouvrière a dit, à Amiens, *«non»*. Et le Congrès socialiste de Limoges a pris acte.

En conséquence, le fait de poser à nouveau cette question, c'était dire que l'opinion, l'avis, l'acceptation de l'organisation syndicale sont quantité négligeable. Ce qui importe, c'est le sentiment du Parti. Comme on voit, les procédés de Guesde montrent le peu de cas qu'il fait de l'organisation ouvrière.

Il résultait de cet état de choses que des membres du Parti voulaient nous imposer un mariage. Nous n'en voulions pas. C'est la guerre qui allait éclater. Et la déclaration en avait été faite par ceux-là qui apportaient et soutenaient la résolution dite «*de la Dordogne*».

Mais le *Congrès socialiste* de Nancy a eu plus de bon sens. Il a compris que les syndicats ont trop l'habitude de la liberté pour accepter une tutelle quelconque et il a rejeté, à une majorité accrue, la tentative des guesdistes.

La leçon à retirer de ces incidents, c'est que les syndicats sont majeurs, et qu'à leur faire la chasse, on risque de les avoir, non avec soi, mais contre soi.

**Victor GRIFFUELHES.**

-----